

213C0735
FR0000062168-OP019-AS08

24 juin 2013

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des titres de la société.

HOLOGRAM INDUSTRIES

(Euronext Paris)

- 1- Le 24 juin 2013, Crédit du Nord, agissant pour le compte de la société Surys, société par actions simplifiée (22 avenue de l'Europe, Bussy Saint-George 77607 Marne La Vallée Cedex 3)¹, (« l'initiateur »), a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société HOLOGRAM INDUSTRIES en application de l'article 233-1 du règlement général.

Ce projet d'offre s'inscrit dans le cadre d'une prise de participation indirecte et minoritaire des fonds communs de placement à risque Abenex IV et Abenex Entrepreneurs IV, représentés par leur société de gestion Abenex Capital SAS dans HOLOGRAM INDUSTRIES par l'intermédiaire de la société Surys, et dans le cadre de la réorganisation de la participation de Monsieur Hugues Souparis au capital d'HOLOGRAM INDUSTRIES. Cette prise de participation est organisée par un protocole d'investissement signé le 21 juin 2013 entre l'initiateur, Monsieur Hughes Souparis, HI Finance² et Abenex Capital SAS.

A ce jour, Surys détient :

- directement 447 761 actions HOLOGRAM INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 8,25% du capital et 5,54% des droits de vote de la société³ ;
- de concert avec HI Finance, 3 177 922 actions HOLOGRAM INDUSTRIES représentant 5 759 541 droits de vote, soit 58,59% du capital et 71,21% des droits de vote de la société.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des titres HOLOGRAM INDUSTRIES non détenus directement ou indirectement par le concert (en ce inclus les 263 535 actions auto-détenues), à l'exception de 4 250 actions attribuées gratuitement par la société dont la période de conservation n'aura pas expiré à la date de clôture de l'offre⁴, et y compris les actions à émettre en cas d'exercice de 6 000 options de souscription d'actions non soumises à des engagements de conservation **au prix de 35 € par action**, soit un nombre maximum de 2 247 374 actions HOLOGRAM INDUSTRIES, représentant 41,39% du capital et 28,79% des droits de vote, sur une base diluée.

Dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires ne détiendraient à la clôture de l'offre pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société, l'initiateur se réserve la possibilité de mettre en œuvre le retrait obligatoire sur les actions de la société à l'issue de l'offre ou dans les trois mois à l'issue de sa clôture.

¹ Contrôlée par Monsieur Hugues Souparis.

² Contrôlée par Monsieur Hugues Souparis.

³ Sur la base d'un capital composé de 5 423 546 actions représentant 8 087 838 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Il est précisé que l'initiateur a conclu un engagement de liquidité avec deux salariés du groupe HOLOGRAM INDUSTRIES :

- avec un salarié du groupe, propriétaire de 4 250 actions gratuites faisant l'objet d'une obligation de conservation sur la base du prix de l'offre ; et
- avec un salarié du groupe, propriétaire de 9 000 options de souscription d'actions non exerçables à ce jour sur la base du prix de l'offre.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- 2- La suspension de la cotation des titres HOLOGRAM INDUSTRIES est maintenue jusqu'à nouvel avis.
- 3- Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions HOLOGRAM INDUSTRIES dans la limite de 674 212 actions sur la base d'un ordre libellé au prix d'offre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres HOLOGRAM INDUSTRIES sont applicables.
